

MARSEILLE

L'HOTEL DE VILLE

LA LOGE

LES DEUX MAISONS DU ROI

MARSEILLE

6732

L'HOTEL DE VILLE

LA LOGE

LES DEUX MAISONS DU ROI

H.LK7 55922

しん

DL 29 6 1985 8566

MARSEILLE

L'HOLET DE AIFTE



LES DEUX MAISONS DU ROI

L'HOTEL de VILLE

et la

LOGE des Marchands

de

MARSEILLE

Introduction	page	3
<u>Chapitre I</u>		
La MAISON COMMUNE sur la Rive du port (1415-1423)		4
Chapitre II		
L'avant-corps de la MAISON COMMUNE (1423-1653)		8
L'avant-corps de l'HOTEL de VILLE (1654 à nos jours)		21
Chapitre III		
La LOGE des Marchands devenue l'arrière-corps de l'Hôtel de Ville (XIV°-XIX° siècles)		35
AUNEXE		
Les Tables des Changeurs Passages voûtés et ponts La Tour de l'Horloge de l'Hôtel de Ville La Chapelle privée de l'Hôtel de Ville Le Quai du Vieux-Port face à l'Hôtel de Ville La Salle du Commerce Le Bureau des Courriers		48 52 57 63 66 70 74
- 0 - 0 -		
Les deux MAISONS du ROI à Marseille (XV°-XVIII° siècles)		77



HOTEL de VILLE de MARSEILLE (facade principale)

INTRODUCTION

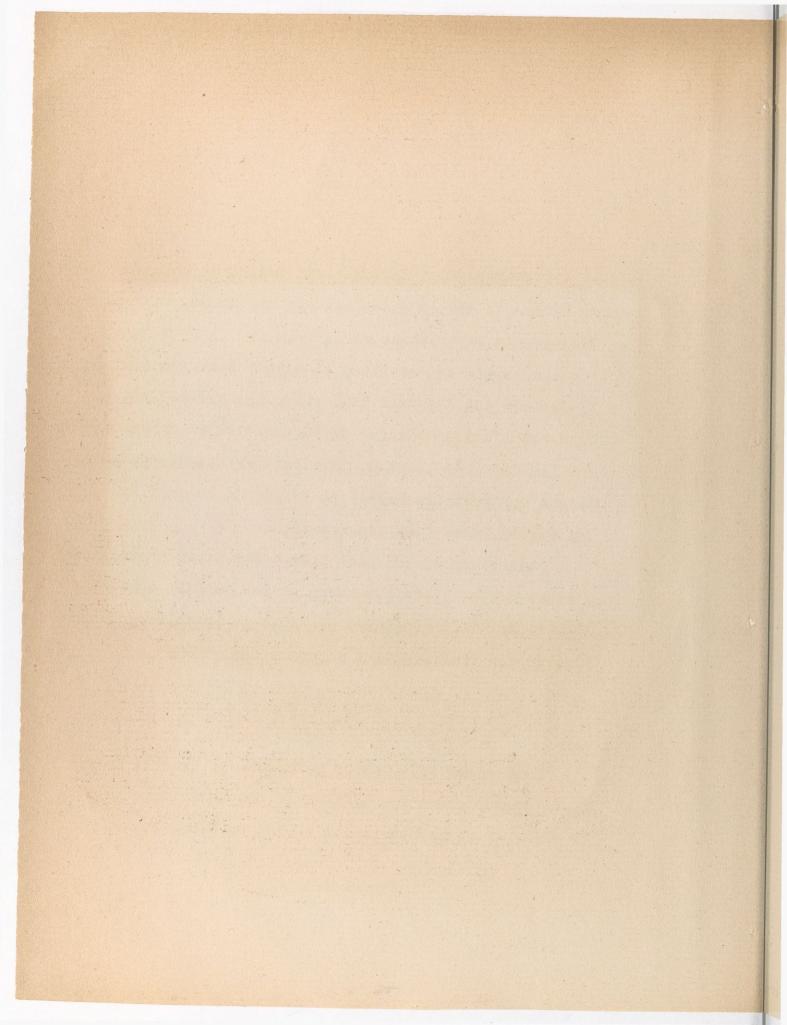
L'actuel Hôtel de Ville est constitué par deux corps de bâtiments réunis entre eux par une arcade à deux étages enjambant la rue de la Loge.

La partie de cet Hôtel se mirant dans les eaux du Vieux-Port est d'autant plus chère aux Marseillais qu' elle est l'unique bâtisse du "Grand Siècle" encore debout sur les rives du Lacydon. Elle est parfois désignée sous le nom de "Pavillon Puget" en raison de la part prise par les frères Puget à sa construction.

Dans l'exposé qui suit nous avons traité séparément l'avant-corps, l'arrière-corps et les parties annexes de l'Hôtel de Ville et essayé de fixer la suite de l'extension de ces constructions au cours des siècles.

- 0 - - 0 -

Nous avons crû pouvoir joindre à ce travail une étude sommaire sur les Maisons du roi avoisinant l'Hôtel de Ville où séjournèrent les Comtes de Provence.



LA MAISON COMMUNE (1415 - 1423)

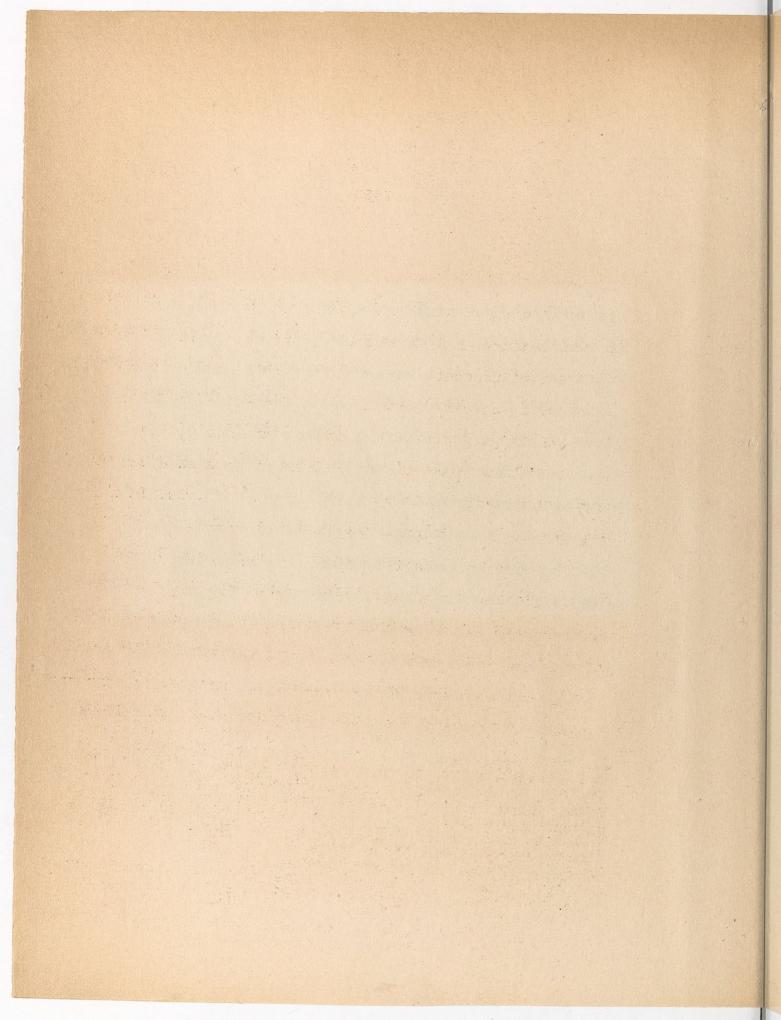
Nous savons que vers la fin du Moyen-Age, Marseille disposait d'une "Maison commune" pour la réunion des Syndics et le fonctionnement de leur Secrétariat. Celle du début du KIII° siècle se situe vers l'entrée de l'actuel Hôtel-Dieu (I)

Nous laisserons de côté cette lointaine époque pour aborder l'étude de la Maison commune établie au début du XV° siècle dans une des demeures de Jacques de Favas, laquelle précéda l'actuel Hôtel de Ville.

Cet immeuble faisait partie des cinq maisons (2) constituant l'île Crotarum Cambiorum (où voûte des Changeurs), bornée au nord par la rue du Change, au sud par les tables des changeurs et le port, à l'est par la traverse Laurens

⁽I) En 1225 le Podestat, la Cour municipale et le Conseil de Ville étaient installés " in palatio novo communis ".

⁽²⁾ Jacques de Favas, négociant, sieur de Châteauneuf-les-Martigues, avait loué cette maison à son voisin Jacques Campion à raison de 20 florins l'année (24 novembre 1411) - Passèrent reconnaissance en 1377 pour les 5 immeubles formant l'île Cambiorum : Alasie Aymeric, J. Casaulx, L. Aymeric, J. Casse et G. Bayle. Ces immeubles à 2 fenêtres, élevés de 2 à 3 étages, avaient 5 à 6 mètres de facade sur 9 mètres environ de profondeur (Arch. B-du-R. B 831, f° 12, 12 v° et 13; - B 1177, f° 56 v°, 57 v° et 58; - B 836, f° 122 v°, 124, 125 et 193; - B 12, f° 151)



Aycard (ou de Remezan ou de Bouquin), à l'ouest par la rue du Palais (ou de la Prison).

L'immeuble acquis par la Ville en I4I5, large de 5 à 6 mètres sur quelques 9 mètres de profondeur, avait son entrée principale sur la rue du Change (ou de la Loge), la rive du port n'étant pas encore aménagée (I). Il confrontait au nord la rue du Change (vis-à-vis de la Loge des marchands), à l'ouest la demeure de M^e Guillaume Bayle, changeur, à l'est celle de M^e Jacques Campion, aussi changeur (2), au sud une table de change en ruine et au delà la grève du port.

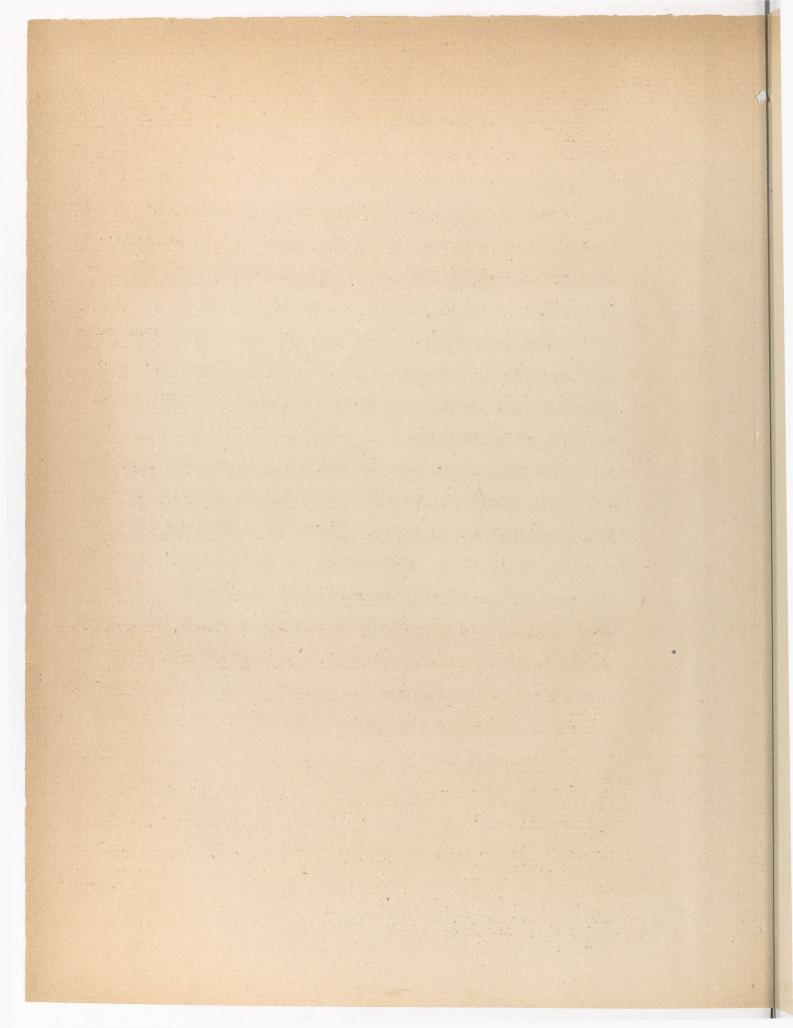
Les changeurs, nous le savons, tinrent leurs étals sur cette partie de la rive du port, emplacement qu'ils abandonnèrent au cours de la deuxième moitié du XIV° S.

Le choix de ce quartier de la Ville pour y fixer la Maison commune fut plutôt dicté aux Syndics que décidé par eux, car les négociants marseillais les avaient précédés depuis quelques décades en y établissant leur Loge.

C'est également dans ce quartier, qu'aux XIV° et XV° siècles, les Six de la guerre tenaient leurs réunions (3).

⁽I) Cet immeuble fut acquis par la Ville le 27 novembre I4I5 au au prix de 800 florins. Il était en bon état et avait abrité le commerce florissant de J. Casse, négociant-armateur morseillais décédé en I390; auparavant Jacob de Jérusalem l'avait tenu et autrefois Huguette de Lamanon en était la propriétaire (Arch. Ville Marseille - DD 36).

⁽²⁾ Tenue autrefois par Isnard Cabrol.
(3) Les Six de la guerre chargés de veiller à la sécurité de la Ville furent hébergés successivement dans les demeures d'Imberton, Bonavin, Mouton, Sartian, Aymeric, Bayle, Brachiforti, Mercier, Aycard, Remezan, Favas (Articles publiés par B. Roberty dans la presse marseillaise).



Au XIVº siècle les Cardinaux venus à la suite du pape Urbain V, ancien Abbé de St-Victor, logèrent dans ces parages (I).

Enfin l'ancienne demeure des Vicomtes marseillais qui se situe dans cette partie de la ville montre combien ce coin du port fut apprécié des Marseillais (2).

Ceux-ci venaient à peine de réaliser leur projet lorsqu'un épisode des guerres de Naples, qui se déroula accidentellement dans leur port, anéantit leurs méritoires efforts. Nous faisons allusion au "sac de Marseille de I423".

Il est inutile de retracer toutes les péripéties des luttes engagées entre les divers prétendants aux trônes de Naples et de Sicile et nous nous bornerons à rappeler les évènements de novembre 1423, néfastes à la cité Marseil-laise.

Alphonse d'Aragon, prétendant au trône de Naples et rival de Louis III, comte de Provence, réussit par surprise à introduire sa flotte dans le port de Marseille qu'il pilla. Avant de se retirer vers les îles de Pomègues-Ratonneau il incendia la ville.

Les maisons bordant le port et beaucoup d'autres situées dans l'arrière-plan furent détruites par le feu. Les emplacements des immeubles réduits à de simples pans de murs furent désignés sous le nom de "casal". La Maison commune

⁽I) Histoire de Marseille par Ruffi

⁽²⁾ Histoire de Marseille par R. Busquet

Total Care of coording to the contract of the was been to soon it is given the conthe state that the state is a second of the state of the the first the contract of the The Covardant of the second of the sign of a short in (5) and the sign of subit le même sort que ses voisines (I).

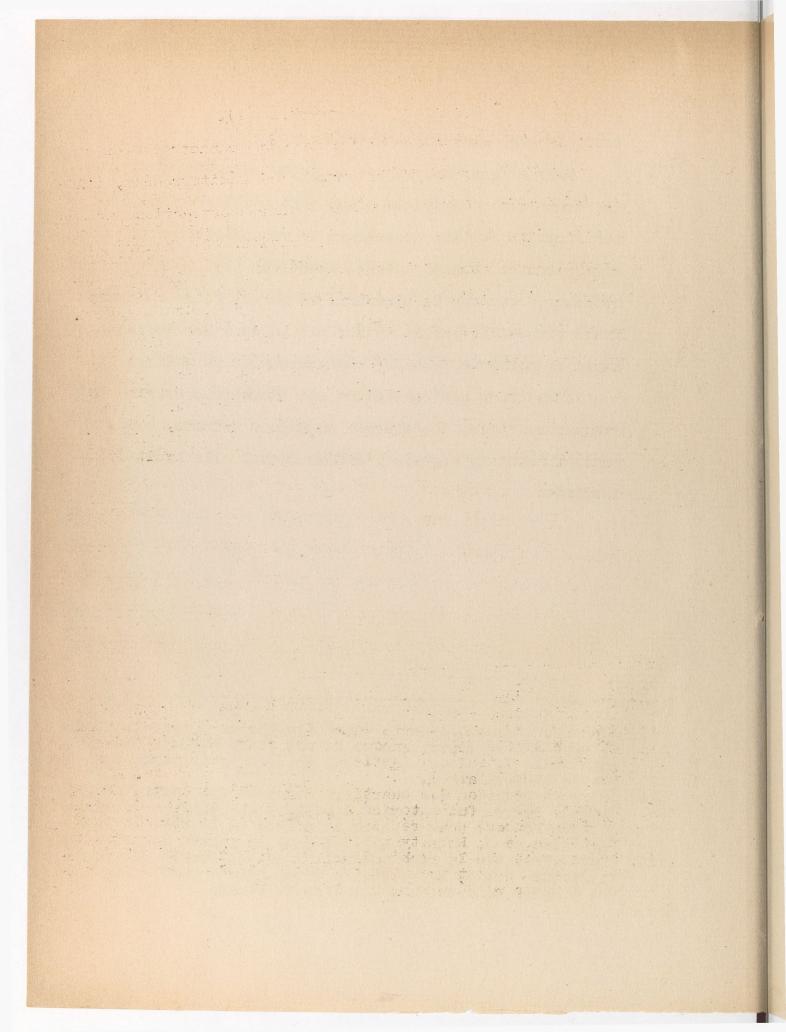
Pour effacer les traces de cette catastrophe et rendre toute son activité au grand port méditerranéen, l'Administration comtale encouragea la reconstruction par des réductions de cens et autres exemptions (2). Malgré ces avantages beaucoup de sinistrés ne purent faire face aux frais nécessités par la réédification de leurs demeures, aussi de nombreux "casals" changèrent-ils de maîtres (3).

C'est dans ces conditions que l'ancienne demeure de Jacques de Favas, transformée en Maison commune, cessa momentanément de remplir l'office auquel elle avait été destinée.

⁽I) Alphonse d'Aragon emporta comme tropkée de guerre la chaîne du port qui se trouve encore de nos jours exposée dans la cathédrale de Valence (Articles de B. Roberty parus dans la presse marseillaise).

⁽²⁾ La reconstruction des quartiers dévastés fut lente. En 1446
Jean de Forbin fut autorisé à prendre les pierres de la vieille tour Maubert pour réparer sa maison et la rive du port
(Articles de B. Roberty publiés dans la presse marseillaise)

⁽³⁾ C'est ainsi que le riche négociant en pelleterie, Bertrand de Forbin, devint propriétaire d'une grande partie des places à bâtir situées dans les îles du Change.



L'avant-corps de la MAISON COMMUNE (.1423 - 1653)

Dans ce chapitre il ne sera question que des immeubles bordant la rive du port, désignés sous le nom d'avant-corps de la Maison commune, par opposition à ceux situés de l'autre côté de la rue du Change : l'arrière-corps.

Après le passage des Aragonais la Ville se trouva en possession de divers bâtiments en ruine pour héberger ses Services administratifs : ancienne maison Favas sur le port et vieilles demeures de B. Ysnard dans l'arrière-plan de celle-ci, dont il sera parlé plus loin. Les Assemblées communales ne pouvant délibérer dans ces locaux allèrent chercher asile dans les bâtiments de l'hôpital du St-Esprit (I).

Au milieu du XV° siècle la Maison commune acquise en 1415 n'était pas encore reconstruite, car elle est mentionnée sous le terme de "casal" (2).

Cependant les documents de 1426 font état de réparations effectuées aux bâtiments de la Loge et d'autres indiquent que

(2) En 1459 le local de la Ville est désigné sous le terme de casal (Arch. b-du-R. -B 836, f° 122 v°)

⁽I) Cependant le I4 avril I470 le Conseil de ville se tint dans la maison de Parceval de Vento (Arch. Ville Marseille BB 33 f° 3I v°)

des actes sont passés " in butigia; sive Logia, domus civitatis ". Comme à cette époque, et même plus tard, le terme de Loge est appliqué indifféremment à l'avant et à l'arrière-corps de la Maison commune, il est difficile d'identifier laquelle des deux bâtisses bénéficia de ces travaux. Nous pensons, vu l'importance des dépenses engagées, que l'ensemble des bâtiments fut mis à l'abri des intempéries, ce qui permit aux Syndics et aux Marchands de réintégrer leurs locaux et de s'en servir de façon precaire (I).

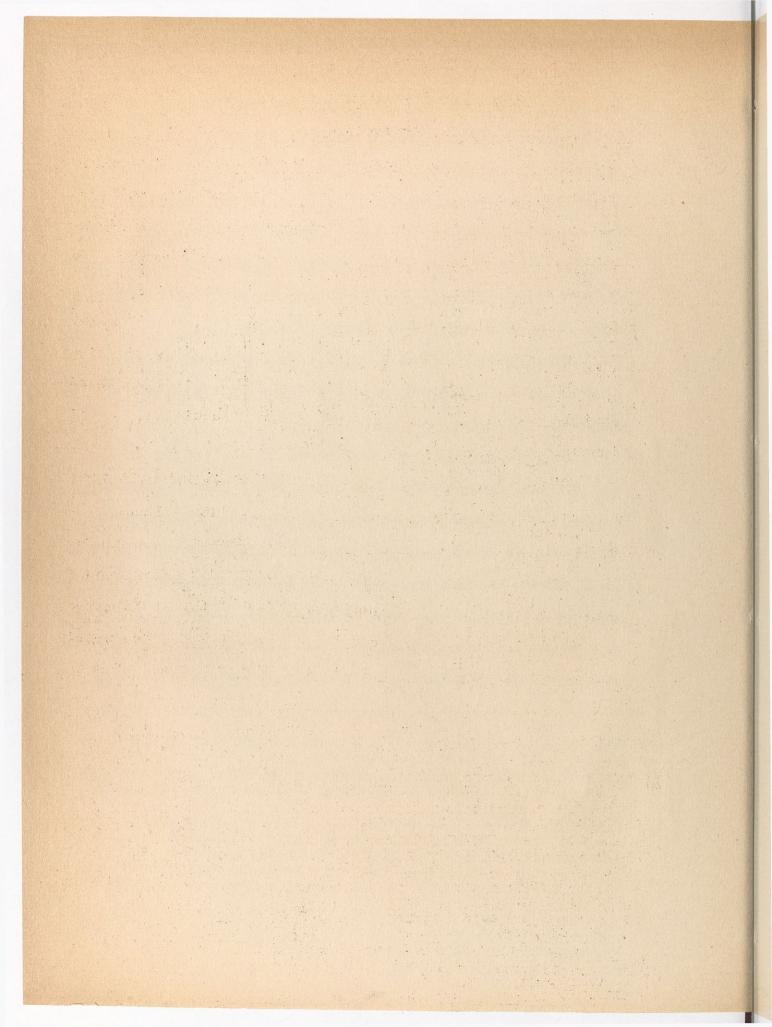
Entre I470 et I472 la partie de la Maison de ville bordant le port s'agrandit vers l'est par l'acquisition de l'immeuble de Fabrice de Gaëte (2).

D'après A. Fabre et B. Roberty l'avant-corps de la Maison commune fut réédifié peu avant I480, date à laquelle les Consuls en prirent possession. La nouvelle bâtisse spacieuse vis-à-vis de l'ancienne, occupait l'emplacement des demeures de Favas et de Campion, ainsi que les assises des tables des changeurs situées vis-à-vis d'elles (3). Large de I2 mètres sur I5 de profondeur environ, elle offrait une particularité originale et astucieuse qui s'est perpétuée jusqu'à nos jours:

(3) Une place à bâtir (partie de l'ancien change) cédée en I440 à Jean Arlatan par la reine Ysabelle fut incorporée dans la construction de I480 (Arch. B-du-R - B I2, f° I5I; Arch. Ville Marseille - DD 36).

⁽I) En 1492 l'avant-corps de la Maison commune est désigné sous l'nom de Loge; il était relié par un pont à l'arrière-corps (do mo nove consilii) où se trouvait le Tribunal des Marchands (Arch. Ville Marseille -chartes CC 98.- Marseille au Moyen-Age par Teissier).

⁽²⁾ Ancienne propriété de Gabriel de Paul, tenue autrefois par Jacques Campion. A l'occasion de cette transaction Claux de Beaumont fit état d'une ancienne donation du roi René en sa faveur, pour réclamer le droit de trézain sur cette vente (Arch. B-du-R. -B 836, f° 193; -Arch. Ville Marseille - BB 33 f° 31 v° et 37).



Du même auteur

La visite d'une COMMANDERIE de MALTE (Palhers) en Gévaudan, en 1749, et le voyage des Commissaires Enquêteurs (Institut Historique de Provence - 1934)

Les origines de l'Empire Nord-Africain - Les LENCHE à MARSEILLE et en BARBARIE (Bibliothèque de l'I.H.P., tome XIV)

Les Aventures d'un Cadet de Grande Famille Provençal, Gabriel de CORIOLIS (Sté Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes - 1938)

La faillite de Georges PRUNEMOYR, Savonnier à Marseille au XVI° siècle (I.H.P. -1941)

La Grange du TEMPLE DE GROZON dans le Haut-Vivarais (Revue du Vivarais - 1942)

Le meurtre du Chevalier de VILLENEUVE-CLEMENSANE (I.H.P. - 1942)

Le MARQUISAT de COURBONS (près de Digne) -Tentative de repeuplement des fiefs de ROCHEBRUNE et de ST-VINCENT au XVII° siècle (Sté Scientifique et Littéraire des Basses-Alpes - 1949)



Participant d'une démarche de transmission de fictions ou de savoirs rendus difficiles d'accès par le temps, cette édition numérique redonne vie à une œuvre existant jusqu'alors uniquement sur un support imprimé, conformément à la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012 relative à l'exploitation des Livres Indisponibles du XX° siècle.

Cette édition numérique a été réalisée à partir d'un support physique parfois ancien conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal. Elle peut donc reproduire, au-delà du texte lui-même, des éléments propres à l'exemplaire qui a servi à la numérisation.

Cette édition numérique a été fabriquée par la société FeniXX au format PDF.

La couverture reproduit celle du livre original conservé au sein des collections de la Bibliothèque nationale de France, notamment au titre du dépôt légal.

т

La société FeniXX diffuse cette édition numérique en vertu d'une licence confiée par la Sofia

— Société Française des Intérêts des Auteurs de l'Écrit —

dans le cadre de la loi n° 2012-287 du 1er mars 2012.

Avec le soutien du

